

Traité d'Actions

N°37 - MARS 2009

BULLETIN D'INFORMATION DES DÉLÉGUÉS DE LA MSA DE SAÔNE-ET-LOIRE

SOMMAIRE



Page 2

- Une journée au PAL grâce aux délégués MSA
- Brèves



Page 3

- Conseillers en prévention Réorganisateur des secteurs d'intervention
- Brèves



Page 4

- RSA - Un droit également ouvert aux ressortissants agricoles
- Brève

Délégués pour agir Avoir une complémentaire santé, c'est facile avec l'ACS !

Bon nombre de ressortissants agricoles n'a pas de complémentaire santé et souhaiterait en avoir une. D'autres ont déjà une complémentaire mais ont du mal à la payer. L'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) est la solution pour leur donner un coup de pouce.

Vous connaissez dans votre entourage ou sur votre canton des ressortissants agricoles qui auraient besoin de cette aide ? Incitez-les à prendre contact avec la MSA !

■ Une aide variable et soumise à condition de ressources

L'ACS permet à un assuré de bénéficier d'une réduction de cotisation à la souscription d'un contrat complémentaire santé auprès d'un organisme complémentaire de son choix.

Le montant de l'ACS varie en fonction de l'âge des personnes :

- ↳ 100 euros pour les moins de 25 ans,
- ↳ 200 euros de 25 à 59 ans,
- ↳ 400 euros pour les 60 ans et plus.

Dernière minute : ces montants pourraient être majorés pour les personnes de plus de 50 ans, des discussions parlementaires étant en cours.

Conditions de ressources au 1^{er} juillet 2008

Nombre de personnes dans le foyer	Ressources mensuelles (*)
1	Entre 620,58 et 744,67 euros
2	Entre 930,83 et 1117,00 euros
3	Entre 1117,00 et 1340,42 euros
4	Entre 1303,17 et 1563,83 euros
Par personne supplémentaire	Entre 248,22 et 297,86 euros

(*) Si les ressources du demandeur sont inférieures à ces montants il peut bénéficier de la CMU-Complémentaire.

Pour les non salariés agricoles, s'ajoutent des conditions particulières d'accès en fonction du régime d'imposition.

■ Où s'adresser et quelles formalités accomplir ?

Pour demander cette aide, il convient de remplir un formulaire en déclarant notamment les ressources de chaque membre du foyer. Ce formulaire est disponible auprès de la MSA ou téléchargeable sur www.msa71.fr. Si l'assuré ouvre droit à ce dispositif, la MSA lui délivrera une attestation du montant de l'aide. L'organisme complémentaire la déduira de la cotisation annuelle.

Le droit à l'ACS est ouvert pour un an. Son renouvellement n'est pas automatique, il faut donc refaire une nouvelle demande tous les ans.

EDITORIAL

Demain avec un réseau d'élus dynamique et responsable !

C'est traditionnellement au cours du 1^{er} trimestre que l'on fait le bilan de l'année précédente et que l'on dégage les perspectives pour celle à venir.

Le 31 mars prochain, nous ferons ainsi le bilan 2008 de l'activité de l'échelon local MSA 71, à l'occasion de la rencontre des délégués responsables et adjoints. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que notre échelon local se porte plutôt bien.

37 % de participation des délégués aux réunions, 76 actions concrètes mises en place, ce qui porte le total des réalisations depuis 2006 à 208 !

Ce qui est un très bon résultat pour une organisation qui n'existe que depuis le dernier mandat. D'autant qu'une quarantaine de projets sont déjà sur les rails pour cette année 2009.

L'autre bilan 2008 concerne les travaux relatifs à l'évolution de notre structure.

Après la création de l'association pour la constitution de la Caisse Régionale MSA Bourgogne en mai, des groupes de travail politiques se sont constitués et se sont réunis à plusieurs reprises. Les administrateurs ont pour objectif de définir dans ces groupes la future organisation politique régionale de la MSA.

Mais l'organisation et la création de la nouvelle structure ne se feront pas sans l'avis des délégués.

Ainsi, nos voisins bourguignons se réuniront en Assemblée Générale le 12 mai 2009. En ce qui nous concerne, je vous donne rendez-vous le vendredi 15 mai à L'Espace La Verchère à Charnay les Mâcon.

Votre présence ou votre participation par le biais d'un pouvoir, sera, cette année, très importante. En effet, en plus de faire le bilan de l'année 2008, vous serez amenés à voter la dissolution de la caisse de MSA de Saône-et-Loire en vue de créer, au 1^{er} avril 2010, la Caisse Régionale MSA Bourgogne.

Et une forte mobilisation, le 15 mai prochain, sera le signe d'un réseau d'élus dynamique et responsable qui nous servira à maintenir la proximité de demain.



Le président,
Pierre Dufour

L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services



Une journée au PAL grâce aux délégués MSA

Les délégués de l'échelon local des « Monts » (Montceau, Montchanin, Mont St Vincent et Montcenis) avaient organisé, le 22 septembre 2007, un dîner dansant afin de récolter des fonds pour permettre à des enfants de partir en vacances. Quelles suites ont été données à cette action ?

■ Madeleine VERNAY, déléguée à Charmoy

«Ça fait plaisir de voir les enfants heureux»

« Les bénéfices dégagés lors de la soirée dansante nous ont permis de proposer aux enfants de ressortissants agricoles de nos cantons, une journée dans un parc de loisirs, le PAL. Nous avons ainsi accompagné 45 enfants toute une journée. Les familles n'avaient à leur charge que le pique-nique du midi.

Tout était réuni pour que la journée soit réussie. Il faisait très beau, il n'y avait pas beaucoup de monde. Les enfants ont profité au maximum de toutes les attractions. Nous étions 2 accompagnateurs pour 8 enfants. Vous savez, ça fait plaisir de voir des enfants heureux.

Dans le bus du retour, ils étaient parfois bien fatigués. A leur arrivée, les parents étaient rassurés de les retrouver en pleine forme, puisque sur la journée, nous n'avons rencontré aucun problème ! ».

■ René PERRAUD, délégué responsable adjoint à Mont St Vincent

«Utiliser le reliquat pour une autre action»

«En fait, on est parti de rien. Nous nous sommes lancés dans l'organisation de cette soirée sans vraiment savoir où nous allions en terme de résultats.

Les bénéfices de la soirée et l'aide des «sponsors» (Crédit Agricole Centre Est, Groupama, le Comité de Communes de Mont St Vincent et l'entreprise DORAS) nous ont permis d'organiser cette journée et d'offrir un goûter aux enfants.

Il nous reste une petite somme d'argent suite à cette action. Nous devons nous rencontrer prochainement avec les délégués pour définir comment nous allons utiliser ce reliquat. Sans doute organiser une autre action. Mais je ne peux pas vous dire dans quel domaine !».

Rappel : paiement des cotisations des exploitants agricoles

Selon le calendrier établi par le Conseil d'administration de la MSA71, la date limite de paiement du 1^{er} appel provisionnel est fixée au 15 avril 2009.

Journée «Découverte des métiers de l'agriculture»

La Chambre d'Agriculture organisait le 27 mars 2009, au Lycée viticole de Davayé, une journée à l'attention des salariés d'exploitation, des demandeurs d'emploi et d'élèves de 4^{ème} et 3^{ème}. Sur 8 ateliers, des techniciens agricoles et des professionnels ont présenté des métiers de l'agriculture, à savoir, les métiers de la vigne, de la cave, du bois, élevage caprins et bovins, conduite d'engins, espaces verts, horticulture et maraîchage. Parallèlement, des stands permettaient d'obtenir des informations sur la formation professionnelle, les offres d'emploi... La MSA, quant à elle, était présente pour informer sur la protection sociale agricole et les moyens de faciliter ses démarches administratives. Un autre moyen de montrer que le www.msa71.fr facilite la vie !

Droits de réversion

Depuis le 1^{er} janvier 2009, certaines dispositions liées aux droits de réversion font l'objet de modifications et notamment, le rétablissement d'une condition d'âge fixée à 55 ans. De ce fait, la demande unique de pension de réversion, la notice explicative et la déclaration de ressources ont été modifiées.

Les RDV prestations MSA

Par manque d'information, par mauvaise compréhension ou idées reçues, par méconnaissance des procédures et des lieux où s'adresser, de nombreuses personnes ne bénéficient pas de tous les droits auxquels elles pourraient prétendre.

C'est pourquoi, à compter d'avril 2009, les MSA de Bourgogne proposeront à certains de leurs adhérents, de les rencontrer pour faire le point sur leur situation et s'assurer qu'ils ont bien fait valoir l'intégralité de leurs droits. Un accompagnement dans les démarches à effectuer pourra alors leur être proposé.

Des rendez-vous prestations qui sont aussi l'occasion de rappeler aux adhérents l'ensemble de leurs obligations en matière de droits sociaux.

Majoration des petites retraites

Dans le cadre d'un nouveau dispositif de majoration des petites retraites, 10 000 retraités agricoles ont été invités à retourner un questionnaire à la MSA71. Environ 80 % des retraités interrogés ont effectué cette démarche. Près de 46 % de ces derniers ont bénéficié d'une majoration de retraite à effet du 1^{er} janvier 2009. Ce pourcentage pourrait être légèrement augmenté, certains questionnaires ayant fait l'objet d'un complément d'étude.



Une journée riche en émotions... !



Conseillers en prévention Réorganisation des secteurs d'intervention

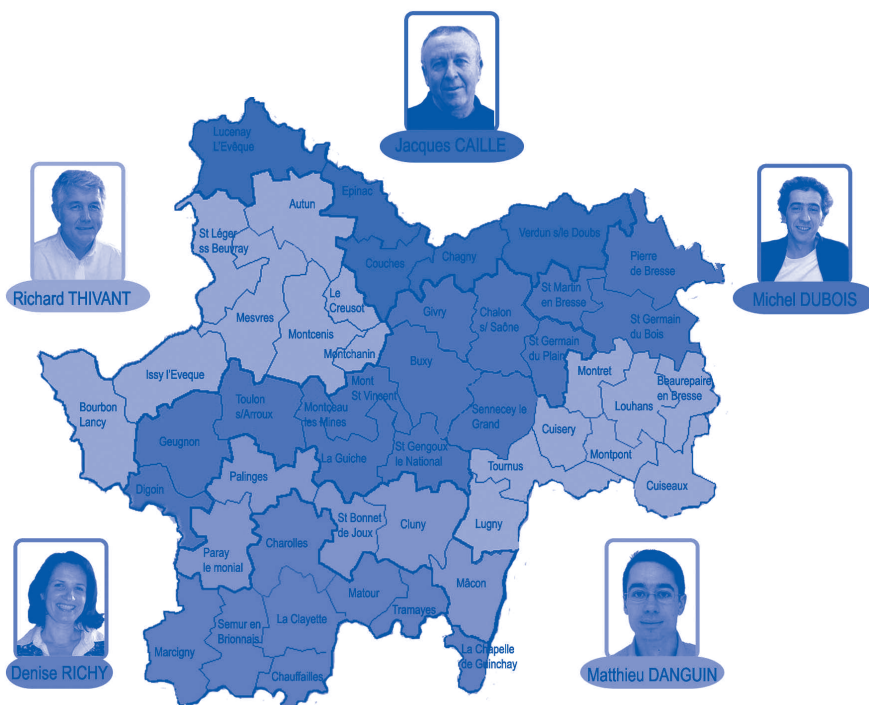
Le service Santé Sécurité au Travail, sous la responsabilité du Docteur Dominique LENOIR, est composé de médecins du travail et de conseillers en prévention. Leur complémentarité a pour objectif de :

- Préserver la santé et la sécurité de l'ensemble des actifs du monde agricole,
- Diminuer le nombre et le coût des accidents du travail et des maladies professionnelles,
- Améliorer les conditions de travail des salariés agricoles et des exploitants.

Ils proposent ainsi des informations et des conseils sur l'organisation et la conception des lieux de travail, tiennent à dispositions des documents techniques, peuvent accompagner des projets et dispenser des

formations prévention/sécurité. Selon un cahier des charges bien précis des aides financières incitatives peuvent être allouées.

Depuis juin 2008, Matthieu DANGUIN coordonne l'activité des conseillers sur la région Bourgogne. L'équipe a donc été renforcée sur le terrain par la présence de Jacques CAILLE qui exerce son activité de conseiller en prévention sur le Sud de la Côte d'Or et le Nord de la Saône-et-Loire.



- Cantons couverts par Jacques CAILLE
- Cantons couverts par Michel DUBOIS
- Cantons couverts par Richard THIVANT
- Cantons couverts par Matthieu DANGUIN
- Cantons couverts par Denise RICHY

Pour toute question relative à la prévention des risques professionnels, les conseillers en prévention peuvent être contactés au 03.85.39.52.52.

Au jour le jour...

Instants Santé

Les instants santé du 2^{ème} trimestre 2009 auront lieu :

- du 4 au 6 mai à St Germain du Plain
 - du 11 au 15 mai à St Germain du Bois
 - les 18 et 19 mai au Creusot
- Les personnes concernées seront averties par courrier.

Suites de la journée SST du 27 novembre 2008

Le 27 novembre 2008, le service SST avait organisé une journée de prévention à destination des professionnels de la viticulture du département.

A l'issue de cette journée, les participants ont été contactés par téléphone et certains d'entre eux ont émis le souhait de suivre des actions de formation / prévention.

Ainsi, 3 journées sur le thème **"Prévention des TMS lors de la taille"** ont été organisées les 8 janvier et 24 février à Davayé, et 23 mars à Igé. Parallèlement, 1 session de formation (4 jours) **"Entretien et conduite de l'enjambeur en sécurité"** a pu être mise en place.

Santé et sécurité sur le web

Troubles musculo-squelettiques, stress, agents chimiques, bruit... De l'atelier de production aux lieux de stockage, dans les bureaux ou les magasins, le site www.travailler-mieux.gouv.fr regroupe toutes les informations sur la santé, la sécurité et les conditions de travail. A destination notamment des salariés, ce site rassemble l'ensemble des ressources disponibles en ligne afin de mieux connaître les différents outils de prévention des risques professionnels.



RSA

Un droit également ouvert aux ressortissants agricoles

Nouvelle allocation dont on entend beaucoup parler, le Revenu de Solidarité Active (RSA) entrera officiellement en vigueur le 1^{er} juin prochain. Il remplacera le RMI, l'Allocation de Parent Isolé (API) et permettra aussi aux «travailleurs pauvres» d'augmenter leurs revenus.

34 départements ont expérimenté le RSA pendant plusieurs mois en 2008 avec de bons résultats. Sa généralisation devrait donc permettre d'atteindre plusieurs objectifs :

- favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RMI et de l'API, en leur garantissant un complément de ressources,
- augmenter les revenus des «travailleurs pauvres»,
- contribuer à renforcer l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires par un accompagnement personnalisé.

De plus, il conduira à une simplification des différents dispositifs actuels des minimas sociaux, en proposant une prestation unique.

■ Qui aura droit au RSA ?

Plusieurs conditions devront être réunies pour pouvoir bénéficier du RSA :

- résider en France de manière stable et effective,
- être âgé de plus de 25 ans ou assumer la charge d'au moins un enfant ou attendre un enfant,
- être français ou titulaire depuis plus de cinq ans d'un titre autorisant à travailler ou ressortissant européen résidant en France depuis plus de 3 mois.



Les élèves, étudiants, stagiaires ainsi que les personnes en congé parental, sans solde ou en disponibilité, ne pourront prétendre à cette nouvelle prestation.

Des conditions de ressources seront ensuite appréciées. Les personnes concernées par le RSA

seront les titulaires actuels du RMI et de l'API, mais aussi les travailleurs dont les revenus professionnels sont inférieurs à 1 000 euros nets par mois pour une personne seule ou 1 800 euros nets par mois pour un couple.

Les salariés et les exploitants agricoles pourront avoir accès à ce dispositif. Le seuil d'éligibilité pour les non salariés agricoles, quel que soit leur régime d'imposition, est fixé à 6 968 euros, avec des majorations en fonction de la structure familiale.

■ Comment sera-t-il calculé ?

Pour les personnes en activité disposant de faibles revenus, le RSA offrira un complément afin de garantir un niveau de ressources, déterminé en fonction de la composition familiale.

Pour les personnes sans emploi, le RSA apportera une base de ressources afin de garantir un revenu minimum en fonction de la situation familiale.

- ▷ 454,63 euros par mois pour une personne seule,
- ▷ 681,55 euros par mois pour un couple sans enfant,
- ▷ 818,24 euros par mois pour un couple avec un enfant + 181,85 euros par enfant supplémentaire.

■ Qui le financera, l'attribuera et le versera ?

Un Fonds National des Solidarités Actives, alimenté par une contribution de 1,1 % sur les revenus du patrimoine et de placements financera une partie du RSA.

Le Département de Saône-et-Loire en financera l'autre partie.

C'est le Président du Conseil Général qui décidera de son attribution, la MSA ayant compétence pour instruire les dossiers, assurer les versements et vérifier l'ouverture des droits auprès des ressortissants agricoles.

Les allocataires du RSA et leurs conjoints auront alors accès à un accompagnement social et professionnel adapté à leurs besoins.

Au jour le jour...

Plan BARNIER

Suite à la conférence du 12 novembre 2008 sur la situation économique de l'agriculture, 250 millions d'euros ont été débloqués pour accompagner les éleveurs ovins et bovins sur le plan national, dans le cadre du Plan Barnier.

Pour la Saône-et-Loire, environ 2,8 millions d'euros ont été alloués et répartis :
- en aides FAC (Fonds d'Allègement des Charges) pour 1,875 million d'euros,
- en prises en charge de cotisations pour 1,041 million d'euros.

Près de 700 éleveurs bénéficieront de cette 2^{ème} mesure. Ils en ont été informés par courrier et pourront déduire cette aide individuelle de leur appel provisionnel.

Face à la crise...

Conscientes des difficultés que peuvent rencontrer certains exploitants agricoles et leur famille du fait de la situation actuelle de crise, plusieurs organisations professionnelles agricoles ont décidé d'unir leurs efforts, et de mettre à disposition de ces derniers, un numéro vert d'écoute, de conseils ou d'orientation,

le **0 800 42 01 42**.

Mis en service depuis le 2 mars 2009, ce numéro vert est ouvert du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h00.

Les communications téléphoniques vers ce N° sont gratuites depuis un poste fixe.

Revalorisation des retraites : Nouveauté

A partir de cette année, la revalorisation des retraites n'intervient plus au 1^{er} janvier, mais au 1^{er} avril, avec un paiement le 10 mai. Rappel : tous les paiements sont consultables sur www.msa71.fr.

■ Direction de la publication

Jean BOISSIERE - Directeur Général

■ Comité de rédaction

Jean-Luc RIOLINO - Robert SIRAUD
Françoise PERROT - Richard THIVANT
Nathalie LEMOINE - Rachel DEAL

■ Photos

CCMSA audiovisuel & MSA de Saône-et-Loire

■ Conception-Impression

COMIMPRESS - 01750 REPLONGES

■ Routage

SN BOURGOGNE ROUTAGE
132, route de Lyon - B.P. 42046
71020 Mâcon Cedex 9

■ Dépôt légal

1^{er} trimestre 2009 - Tirage : 1000 exemplaires.

MSA Saône-et-Loire

Service Communication

tél. 03 85 39 52 19

46 rue de Paris

fax. 03 85 39 51 82

71023 Mâcon cedex 9